



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE

Le 10 décembre 2025

Cas groupés de légionellose à Port-sur-Saône : Une source possible de contamination identifiée

Les investigations visant à déterminer l'origine des cas groupés de légionellose en Haute-Saône déclarés en août et septembre derniers ont été menées depuis sans discontinuer. Des résultats d'analyses de prélèvements effectués dans une station d'épuration industrielle apportent de nouveaux éléments. Des mesures particulières ont été imposées à l'industriel.

Entre le 13 août et le 27 septembre derniers, 7 cas de légionellose avaient été diagnostiqués chez des personnes résidant ou ayant fréquenté un même quartier de Port-sur-Saône, deux décès étant malheureusement à déplorer.

Depuis, les services de l'Etat ont réalisé un grand nombre d'investigations environnementales et épidémiologiques pour tenter de déterminer les causes et circonstances exactes de ces contaminations.

Ce travail d'investigation, en lien avec la mairie de Port-sur-Saône, a été conduit sous l'autorité du préfet de la Haute-Saône, par l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, Santé publique France, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le centre national de référence des légionnelles, à Lyon (biologie spécialisée).

Une souche commune

Une souche commune de légionelle a été retrouvée dans des prélèvements cliniques de patients et dans une station d'épuration industrielle située sur le territoire de la commune. Ces résultats, confirmés fin novembre par le centre national de référence après des analyses approfondies, ont immédiatement orienté de nouvelles investigations sur le site, en particulier au niveau d'un bassin d'aération.

Cette station n'est pas en lien avec le réseau d'eau communal. Les eaux usées du réseau communal sont traitées dans une autre station d'épuration où les investigations n'ont pas révélé de présence de légionelle (voir aussi notre encadré).

A la suite d'une inspection menée conjointement par l'ARS et la DREAL, le 26 novembre dernier, sur le site, un arrêté préfectoral daté du 9 décembre 2025 prescrit à l'industriel des **mesures conservatoires de réduction de la dispersion d'aérosols** au-dessus du bassin d'aération et le renforcement du suivi de l'installation par des analyses hebdomadaires. **Des mesures de renforcement de la surveillance d'autres installations**, notamment la tour aéroréfrigérante, ont également été imposées (il est important de rappeler que l'ensemble des résultats de suivi de la surveillance de la tour aéroréfrigérante du site industriel n'a pas mis en évidence de non-conformités).

Des investigations complémentaires restent en cours.

Depuis le 27 septembre, aucun nouveau cas de légionellose, en lien avec cet épisode n'a été déclaré à l'agence régionale de santé.

Station d'épuration industrielle/station d'épuration urbaine

Les stations d'épuration urbaines collectent des eaux usées issues des habitations (eaux domestiques), des activités économiques (commerces, petites industries, services) ainsi que des eaux de ruissellement urbain. La température de l'eau dans ces installations est généralement comprise entre 10 et 20 °C. Or, les légionnelles se développent entre 23 °C et 45 °C : ces conditions de températures ne leur sont donc pas favorables. Pour cette raison, les stations urbaines ne sont pas considérées comme des installations à risque.

En revanche, certaines grandes entreprises produisent des volumes importants d'effluents et disposent de stations de traitement spécifiques, adaptées à la composition physico-chimique de leurs rejets. D'une manière générale, comme pour les stations d'épuration urbaines, ces installations ne sont pas identifiées comme installations à risque vis-à-vis des légionnelles ; en outre, la réglementation ne prévoit pas de suivi des légionnelles par les exploitants.

Néanmoins, certaines conditions — notamment une température plus élevée et une richesse en nutriments — peuvent créer un milieu propice au développement des légionnelles.

Contacts presse
Lauranne Cournault
Tél. : 06 43 64 20 24
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Perrine Lods
Tél. : 07 61 59 44 26
Mél. : perrine.lods@ars.sante.fr